

Association Syndicale Libre
Domaine de la Saboterie
27. Rue des Vanniers 56700 - BRANDERION
Président : Mr BELIN Eric
Tel : 06.14.62.19.56
Mail : eric.belin.asl@free.fr

Brandérion, le 17 novembre 2017

OBJET : Compte rendu de l'Assemblée Générale extraordinaire.

Madame, Monsieur,

L'Assemblée générale extraordinaire s'est tenue le vendredi 17 novembre 2017, à 19 H au restaurant municipal « escale », rue des écoles à Brandérion.

Le nombre de propriétaire présent ou représenté suffisant pour voter l'ordre du jour de cette assemblée est le suivant :

- Lot N° 01. Mr HERVE et Mme CORNIC présents.
- Lot N° 02. Mr BOCHER et Mme BOCHER présents.
- Lot N° 03. Mr LE POULICHET présents.
- Lot N° 04. Mr MAGUERESZ et Mme GUILLEVIN présents.
- Lot N° 05. Mr et Mme TROADEC présents.
- Lot N° 06. Mme PADELLEC absente et Mr absent mais représenté par Mr MAGUERESZ.
- Lot N° 07. Mr CHATARD et Mme PUREN absents.
- Lot N° 08. Mr PRADO et Mme GICQUEL présents.
- Lot N° 09.bis Mr GRELIER et Mme YAOUANC présents.
- Lot N° 09. Mr et Mme BLUTEL absents.
- Lot N° 10. Mr et Mme DESBOIS présents.
- Lot N° 11. Mr LE POITTEVIN absent.
- Lot N° 12. Mr FOUQUERAY présent.
- Lot N° 13. Mr et Mme GUILLEMOT présents.
- Lot N° 14. Mr et Mme LE PRIOL présents.
- Lot N° 15. Mr LE VOUEDEC et Mme LE VOUEDEC présents.
- Lot N° 16. Mr et Mme LAHAYE absents.
- Lot N° 17. Mr GUILLEMOT présents.
- Lot N° 18. Mr MOROUX présents.
- Lot N° 19. Mr BEY et Mme LEFAUX présents.
- Lot N° 20. Mr BOUREL et Mme BAERT présents.
- Lot N° 21. Mr LE GOC présent et Mme LE GOC absente.
- Lot N° 22. Mr et Mme LE SQUER présents.
- Lot N° 23. Mr JAFFRENNOU présents.
- Lot N° 24. Mr et Mme COZE présents.
- Lot N° 25. Mme QUELEN absente représentée par Mr BELIN.
- Lot N° 26. Mr POUECH absent et représenté par Mr BELIN.
- Lot N° 27. Mr et Mme LANTONNET présents.
- Lot N° 28. Mr BEGNIC et Mme ZEAU présents.
- Lot N° 29-30. Mme ROUSSEAU absente mais représentée par Mr BELIN.

- Lot N° 31. Mr et Mme KERZERHO absents.
 Lot N° 32. Mr MASSON présents.
 Lot N° 33. Mr PERRON et Mme FOUBERT présents.
 Lot N° 34. Mr LE PEN et Mme LE MARREC-TOUDRET présents.
 Lot N° 35. Mr et Mme LE GAL présents.
 Lot N° 36. Mr PEDRON et Mme GIBOIRE présents.
 Lot N° 37. Mr BELIN présent et Mme BELIN absente mais représentée par Mr.
 Lot N° 38. Mr BOUCHARD présent et Mme BOUCHET absente mais représentée par Mr.
 Lot N° 39. Mr et Mme LE CALVE absents et représenté par Mme GUILLEVIN.
 Lot N° 40. Mr et Mme MORAU absents mais représentés par Mr BELIN.
 Lot N° 41. Mr de la MONNERAYE présents.
 Lot N° 42. Mr et Mme LOMENECH présents.
 Lot N° 43. ARMOR TRADITION absent.
 Lot N° 44. Mr GALLOT présent et Mme BERTIN présents.
 Lot N° 45. Mr et Mme KERZERHO présents.
 Lot N° 46. Mr et Mme POUPON présents.
 Lot N° 47. Mr LE BRIS et Mme ROPERCH absents mais représentés par Mr BELIN.
 Lot N° 48. Mr GONIDEC et Melle LE COUZE présents.
 Lot N° 49. Mr et Mme PAOLUCCI absents.
 Lot N° 50. Mr HADO et Mme LE ROUX présents.
 Lot N° 51 A. Mr LAMY absent.
 Lot N° 51 B. Mr et Mme THIERY absents.
 Lot N° 52. Mr GENDRY présents.
 Lot N° 53. Mr LE TEUFF et Mme JACQUOT présents.
 Lot N° 54. Mr MOREAC et Mme LE GUELLEC présents.
 Lot N° 55. Mme LE BOUEDEC présente.
 Lot N° 56. Mme GARREAU et Mr TONNERRE présents.
 Lot N° 57. Mr LE GOFF et Mme PRIOL absents.
 Lot N° 58. Mr LE GUILLY et Mme LE GUILLY présents.
 Lot N° 59. Mr CADIO présent et Mme BARDOUIL présents.
 Lot N° 60. Melle LE BIHAN présents.
 Lot N° 61. Mr et Mme BRIARD présents.
 Lot N° 62. Mr et Mme TIRATEAU absents.
 Lot N° 63. Mr et Mme LOPEZ présents.
 Lot N° 64. Mr BENABES absent et Mme OLLIERO absente.
 Lot N° 65. S.C.I. TY DOMS. Mr Le Pennec et Mr Cougoulic absents.
 Lot N° 66. Mr KERZERHO et Melle LE GOFF présents.
 Lot N° 67. Mr BERROU et Melle EVEN présents.
 Lot N° 68. Mme OLLIER présente.
 Lot N° 69. Mr NICOL Franck présent.
 Lot N° 70. Mr et Mme MERRIEN présents.
 Lot N° 71. Mr GOUJON et Mme COENT présents. 9

CONCLUSIONS: (SUR 72 Lots.)

Propriétaires de lots présents.....	52
Propriétaires de lots absents mais représentés.....	7
Propriétaires de lots absents et non représentés.....	13

1) DESIGNATION D'UN SCRUTATEUR

Pas de scrutateur désigné.

2) DESIGNATION DU BUREAU.

Après délibération, les membres suivant sont élues :

Mr. Eric BELIN (president)
Mr Gérard LANTONNET (vice president)
Mr. Guy POUECH (secrétaire)
Mlle Anne LE QUELEN (trésorière)

- Le vote des propriétaires était :
 - 59 POUR
 - 0 CONTRE
 - 0 ABSTENTION

3) APPROBATION DES COMPTES 2016-2017

L'AG, après avoir examiné les pièces annexes et avoir délibéré, approuve les comptes de l'exercice 2016-2017 présentés par le bureau à la date du 30 juin 2017.

Le vote des propriétaires pour valider les comptes se décomposant de la façon suivante :

- 59 POUR
- 0 CONTRE
- 0 ABSTENTION

4) BILAN PREVISIONNEL POUR L'EXERCICE 2017-2018 ET L'EXERCICE 2018-2019

L'AG, après avoir examiné les pièces annexes et avoir délibéré, valide le bilan prévisionnel de l'exercice 2017-2018 présentés par le bureau à la date du 17 Novembre 2017 et accepte que la cotisation de juillet 2017 à octobre 2017 soit de 12 euros par mois et de 14 Euros de novembre 2017 à Juin 2018.

Le vote des propriétaires pour le budget 2016-2017 se décomposant de la façon suivante :

- 59 POUR
- 0 CONTRE
- 0 ABSTENTION

L'AG, après avoir examiné les pièces annexes et avoir délibéré, valide le bilan prévisionnel de l'exercice 2018-2019 présenté par le bureau à la date du 17 Novembre 2017 et accepte de passer à une cotisation de 168 euros l'année (soit 14 euros par mois).

Le vote des propriétaires se décomposant de la façon suivante :

- 59 POUR
- 0 CONTRE
- 0 ABSTENTION

5) REVERSEMENT DU LOTISSEMENT A LA COMMUNE

L'AG, après avoir délibéré valide la proposition de reverser le Domaine à la commune.

Le vote des propriétaires se décomposant de la façon suivante :

- 39 POUR
- 14 CONTRE
- 6 ABSTENTION

Le bureau prendra rendez-vous avec la Mairie afin de présenter aux propriétaires les modalités de la rétrocession.

6)PROVISION POUR TRAVAUX

L'AG, après avoir délibéré valide la mise en place d'une provision pour travaux de 50 Euros.

Le vote des propriétaires se décomposant de la façon suivante :

- 54 POUR
- 2 CONTRE
- 3 ABSTENTION

Un compte sera ouvert au CMB pour déposer ces fonds.

7) RESPECT DU DOMAINE PUBLIC

Il est bien entendu interdit de se garer sur les espaces verts et plantations ce qui est de plus en plus fréquent ainsi que sur les plantations qui en sont abîmées ou détruites. A la Tisserie et le long de l'avenue général de Gaulle, vous pouvez trouver des places de parking, veuillez demander à vos invités de s'y garer.

Les propriétaires ayant leurs maisons en location sont priés d'avertir leurs locataires du respect des plantations du domaine public ainsi que des règles de stationnement.

Lors du dépôt des poubelles sur la route pour le ramassage, il est fréquent de voir des débris disséminés au sein du domaine (sur les voies ou les espaces verts). Veuillez prendre soin de ramasser vos déchets.

8) RESPECT DE LA LIMITATION DE VITESSE ET DU SENS DE CIRCULATION AU SEIN DU DOMAINE

Certains propriétaires circulent en sens interdit régulièrement et assez vite dans les rues du domaine.

Pour qu'il n'arrive pas un jour un accident, il vous ait demandé de respecter le sens de circulation et la vitesse de 30 Km/h.

9) DIVERS

Le courrier doit être envoyé ou déposé au N°27 rue des vanniers, adresse de l'ASL.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

A. S. L. Domaine de la Saboterie
Le Président : Mr BELIN Eric